

Commune de VIELLE SOUBIRAN
Compte rendu du conseil municipal
en date du Mercredi 24 novembre 2021

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30 et demande aux conseillers présents d'émarger la feuille de présence. Deux conseillères sont absentes : Mesdames Charlotte GRAMPEIX et Hélène LEFORT.

Madame le Maire met à la signature également la liste des délibérations prises lors de la séance précédente du 6 octobre 2021.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire met à l'approbation de l'assemblée, le dernier compte rendu du conseil municipal en date du 6 octobre 2021.

Il est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Sabrina NADEAU

1. SUBVENTIONS

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local du Foyer /Local Chasse (DSIL)

Mme le Maire rappelle que deux dossiers avaient été déposés pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics suivants : Salle des Fêtes et Local de Chasse. Les subventions ont été attribuées par arrêté préfectoral en date du 4 juin 2021.

La Préfecture demande de prendre une délibération pour les attributions.

Ci-dessous la délibération proposée et approuvée à l'unanimité.

*Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de **Réhabilitation du local de classe** d'un montant de travaux estimé à 50 000€ HT sans aucun devis n'ait été réalisé pour confirmer cette estimation*

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;***

ADOpte le projet qui lui est présenté et accepte l'aide de l'État au titre de la Dotation de Solidarité d'Investissement Local, d'un montant de :

Vingt-huit mille neuf cent Euros : 28 900€
Représentant 57.8% de la dépense estimée.

Le plan de financement, en l'état des éléments en notre possession pourrait être provisoirement comme suit :

Subvention Etat DSIL : 28 900€
Autofinancement du Maître d'ouvrage : 21 100€

*Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de **Rénovation énergétique du foyer municipal** d'un montant de travaux estimé à 80 000€ HT sans aucun devis n'ait été réalisé pour confirmer cette estimation*

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;***

ADOpte le projet qui lui est présenté et accepte l'aide de l'État au titre de la Dotation de Solidarité d'Investissement Local, d'un montant de :

Vingt-quatre mille Euros : 24 000€
Représentant 30% de la dépense estimée.

Le plan de financement, en l'état des éléments en notre possession pourrait être provisoirement comme suit :

Subvention Etat DSIL : 24 000€
Autofinancement du Maître d'ouvrage : 56 000€

- **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux du logement (DETR)**

Mme le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local avait été déposée pour le logement de la Mairie.

Après avoir questionné la Préfecture sur le traitement de la demande, il a été conseillé de remplacer cette sollicitation par une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Une étude énergétique (malgré l'état de vétusté du bâtiment) sera réalisée. Elle est nécessaire au dossier de subvention déposé auprès de la Région et pourra également servir à cette demande.

Le SYDEC est mandaté pour cette étude.

Ci-dessous la délibération proposée et approuvée à l'unanimité.

VU le Code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant la

Réhabilitation du logement de la Mairie

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'avant-projet de **Réhabilitation du logement de la Mairie** pour un montant estimatif de **Cent quatre-vingt-douze mille Euros : 192 000€ HT**

DECIDE de solliciter une subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 à hauteur de 40%.

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : Subventions et emprunt bancaire

Indiquer les sources de financement de l'opération : Etat (DETR 40%), Région (7.8%), Conseil Départemental (2.3%), Communauté de Communes (7,9%)

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, article **21318** section d'investissement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2. URBANISME

- Charte PLUi

La Charte a été distribuée à la dernière réunion du conseil et chaque conseiller devait en prendre connaissance, pour en approuver les termes et voter la délibération en toute connaissance de cause.

Ci-dessous la délibération proposée et approuvée par 4 voix pour, 2 contres et 2 abstentions.

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet, l'absence de minorité de blocage a autorisé le transfert automatique de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCLA.

Il convient à présent de se prononcer sur la Charte du PLUi qui doit assurer un discours commun et partager un même projet. Madame le Maire présente les tenants et les aboutissants de l'élaboration d'une Charte de gouvernance de PLUi.

Après discussion et après passage au vote, le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,

-APPROUVE les termes de la Charte de gouvernance du PLUi

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document découlant de cette décision

- Echange de domanialité avec MR HARTE Jean-Paul

Dans son mail en date du 1^{er} octobre 2021, Mr HARTE Jean-Paul proposait à la commune de racheter la parcelle cadastrée section AI 640 (*surlignée en bleu sur le plan ci-dessous*). En effet, lors de la succession HARTE, il a été découvert que cette parcelle appartenait à la commune.

Une réunion a eu lieu en Mairie avec Mr HARTE le 20 octobre 2021. Il a été abordé l'acquisition de la parcelle communale mais également la domanialité d'une partie de la route de « Lapeyrère ». La route bitumée de « Lapeyrère » appartient en partie à la commune et pour le reliquat à l'indivision HARTE.

Le Conseil donne son approbation pour la cession de la parcelle section AI 640, la route bitumée devra alors devenir propriété communale pour qu'elle continue à assurer son entretien.

Une visite terrain va avoir lieu pour visualiser le chemin.



- Taxe d'aménagement

Comme chaque année, les communes ont la possibilité de modifier le taux instauré en matière de taxe d'aménagement ainsi que les exonérations facultatives.

Si le Conseil souhaite procéder à de telles modifications, il devra délibérer avant le 30 novembre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal avait délibéré en 2011 et avait décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Le Conseil décide de ne pas modifier ce taux et de le laisser à 1%, et dans ce cas il n'y a pas de nécessité de délibérer à nouveau.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la Taxe a représenté pour 2020 une recette de 1712 € et à ce jour pour l'année 2021, 1501€.

3. Bâtiments communaux

- Logement de la Mairie choix des entreprises

Suite à la publication du Marché Public et la réception des offres, l'architecte Mme GARCIA-LIER a procédé à l'analyse des offres.

Entreprises	Prix HT	Note pondérée Valeur technique /10	Note pondérée Prix /10	Note finale pondérée /10
LOT N°1 : Gros Œuvre				
SARL BOUNEOU	54 150,90 €	6,0	3,0	9,0
LESCA	89 443,20 €	6,0	0,0	6,0
GARBAGE	43 396,80 €	5,4	4,0	9,4
LOT N°1 : Gros Œuvre variante ENDUIT				
GARBAGE	72 019,19 €	5,70	3,9	9,6
LESCA	120 607,20 €	6,00	0,0	6,0
SARL BOUNEOU	69 900,90 €	5,70	4,0	9,7
LOT N°2 : Solivage, Couverture, Zinguerie				
SARL LOUBERE	7 799,00 €	4,80	4,0	8,8
LOT N°3 : Menuiseries extérieure				
DUVIGNEAU (BOIS)	15 260,00 €	4,80	4,0	8,8
DUVIGNEAU (ALU)	16 430,00 €	4,80	4,0	8,8
LOT N° 4 : Menuiseries intérieure				
DUVIGNEAU	10 160,00 €	4,80	4,0	8,8
LOT N° 5 : Plâtrerie, Isolation				
SARL DUHAMEL	35 925,00 €	5,40	2,7	8,1
SARL FIOR	32 218,85 €	6,00	3,3	9,3
NOTTELET	27 181,00 €	5,70	4,0	9,7
LOT N° 6 : Electricité, VMC, Chauffage				
AQUITELEC	11 008,63 €	5,30	4,0	9,3
CELTI	11 943,77 €	5,90	3,7	9,6
SARL LACAVE	13 833,00 €	6,00	3,0	9,0
SME	10 929,00 €	5,90	4,0	9,9
LOT N° 7 : Carrelage, Faïence				
SARL BOUNEOU	14 888,75 €	6,00	3,9	9,9
LESCA	14 578,26 €	5,90	4,0	9,9
LOT N° 8 : Plomberie, Sanitaire				
ETS LOUGE	8 756,00 €	4,8	4	8,8
LOT N°9 : Peinture, revêtements de sol				
SARL DUHAMEL	21 067,00 €	5,7	1,8	7,5
SADYS	13 479,00 €	5,7	4	9,7
LOT N° 10 : Poêle à granulés				
CHEMINEES PHILIPPE	4 963,64 €	4,8	4	8,8

Le Conseil Municipal approuve et valide le choix des entreprises qui ont une note finale la plus proche de 10, soit :

LOT N°1 : Gros Œuvre GARBAGE

LOT N°2 : Solivage, Couverture, Zinguerie : SARL LOUBERE

LOT N°3 : Menuiseries Extérieures : DUVIGNEAU

LOT N°4 : Menuiseries intérieures : DUVIGNEAU

LOT N°5 : Plâtrerie, isolation : NOTTELET

LOT N°6 : Electricité, VMC, Chauffage : SME

LOT N°7 : Carrelage, faïence : LESCA

LOT N°8 : Plomberie, sanitaire : ETS LOUGE

LOT N°9 : Peinture, revêtements de sol : SADYS

LOT N°10 : Poêle à granulés : Cheminées Philippe

4. BUDGET

- Décision Modificative – Chicanes

Lors du vote du budget primitif, des crédits avaient été votés à hauteur de 20 000.00€ pour les installations de sécurité sur les voies situées en agglomération : coussins berlinois, feux comportementaux et chicanes.

Actuellement les feux comportementaux et les coussins berlinois ont été installés et la facture réglée on constate un dépassement à hauteur de 4 809.14€ sur l'article 2152.

Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde
21318	Autres bâtiments publics	225 000.00 €	465.65 €	224 534.35 €
2152	Installations de voirie	20 000.00 €	24 809.14 €	-4 809.14 €
2158	Autres installations	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
2183	Matériel de bureau	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00€
2188	Autres immobilisations	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total investissement		257 000.00 €	25 274.79 €	231 725.21 €

Il reste à financer les chicanes qui seront installées sur la route de Losse pour une dépense de 6 053.80€ TTC.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, la Décision Modificative suivant pour l'ajustement de l'article 2152.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Article 678	-11 000	
Virement à la section d'investissement 023	+11 000	
	0	
Section d'Investissement		
Article 2152	+11000	
Virement de la section de fonctionnement 021		+11000
	11000	11000

5. Questions diverses

- Tracteur

Cela fait plusieurs fois que le tracteur tombe en panne malgré de nombreux passages au garage. La panne viendrait de l'alternateur ayant provoqué des dégâts électroniques.

Si la réparation prend trop de temps, il faudra voir avec Estigarde pour un prêt du tracteur avec l'agent, pour passage du rotavator pour l'ACCA.

- Forêt, implantation cabane de chasse

Jérémy Roland demande s'il est possible d'abattre des arbres ou élaguer comme on le souhaite pour l'implantation d'une cabane et poste de chasse en forêt communale.

Mme le Maire rend une réponse négative. Ces travaux ne sont autorisés qu'avec l'accord de la commune et de l'ONF.

- Débroussaillage

Dés que le tracteur de Saint-Gor sera disponible, il faudra commencer le débroussaillage des parcelles impactées par une coupe rase ou éclaircies.

- Réapprovisionnement de cailloux derrière le Local de Chasse

Le devis de la carrière BARDIN, groupe Roy est accepté pour 2 camions, pour une dépense de 818.53€

- Chemin de Toulon

En date du 20 octobre 2021, Mme le Maire a envoyé un courrier aux propriétaires qui empruntent le chemin dit « de Toulon », en leur expliquant que le chemin appartient à plusieurs propriétaires privés, ce qui pose à ce jour des problèmes de domanialité.

S'agissant d'un chemin de servitude, il ne devrait pas être privé. Mme le Maire expose dans ce courrier, le souhait de la commune d'acquérir ce chemin de servitude pour l'euro symbolique, étant donné que la municipalité a toujours entretenu ce chemin.

En ce qui concerne les retours de ce courrier ;

- Monsieur et Madame Tcha : retour positif
- Monsieur et Madame Labarchère : courrier de demande de rendez-vous
- Famille Castagnos : M.Castagnos s'interroge du contenu de ce courrier auprès de M.Latreille
- Famille Bigo : Ils sont en cours de déménagement, ils transmettront le courrier aux nouveaux acquéreurs

- **Antenne HIVORY**

Mme le Maire présente à l'assemblée la convention reçue de la société HIVORY, précisant qu'un débroussaillage doit être effectué jusqu'à 50m autour de l'antenne.

La société se propose d'effectuer ce débroussaillage à titre gratuit. Cependant, si la commune ne répond pas dans un délai d'un mois à la réception de ce courrier, la tâche incombera à la commune.

Ils ont également contacté les propriétaires privés inclus dans ce périmètre.

Le Conseil vote pour que le débroussaillage soit réalisé par HIVORY, et autorise Mme le Maire à signer la convention.

- **Courrier de Mr GAUBE**

Monsieur Gaube a envoyé un mail puis un courrier, demandant de prendre contact avec Mr Latreille Marc au sujet du curage d'un de ses fossés. Mme le Maire et Mr Latreille ont demandé l'intervention de Mr JULIA de la CCLA (route de compétence communautaire) pour une prise de rendez-vous sur site.

- **Maillade**

Après vérification par Marc, Patrick et Serge, des personnes intervenues lors de leurs « mais », il serait peut être possible d'en réunir certaines avec l'autre groupe pour un repas en commun.

- **Repas de Noël 2021**

Il est prévu d'organiser un repas de Noël du Conseil Municipal, à Créon d'Armagnac le samedi 18 décembre.

- **Plantation de haies dans les parcours de canards**

Patrick Lamoulié demande s'il est possible de planter des haies pour les parcours de canards dans les parcelles communales qu'il loue.

Le Conseil Municipal donne son d'accord.

Fin de la séance 22 heures.